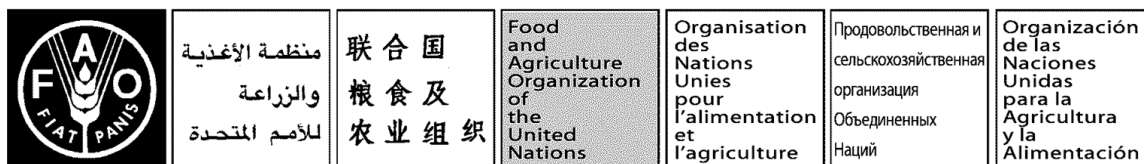


Septembre 2023

**F****COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE-CENTRE-OUEST (COPACO)****DIX-NEUVIÈME SESSION****Bridgetown, Barbade, 6-8 Septembre 2023**

**Activités intersessions par le Secrétariat de la COPACO: Coordination des activités des groupes consultatifs, processus de réorientation stratégique/GTI, Comité exécutif et autres actions majeures visant à assurer la réalisation des buts et objectifs de la Commission**

Le présent document donne un aperçu des activités menées par le Secrétariat de la COPACO pendant l'intersession, telles que définies dans le domaine d'intervention 4 du Plan stratégique 2022-2027 approuvé de la Commission: instaurer un environnement propice au sein du Secrétariat de la COPACO pour appuyer la réalisation des buts et objectifs de la Commission (<https://www.fao.org/3/cc2978fr/cc2978fr.pdf>).

La 18<sup>e</sup> session de la Commission s'étant tenue seulement l'année dernière, les organes consultatifs (groupes de travail et Groupe scientifique consultatif) ont mené un nombre d'activités relativement limité par rapport aux intersessions ordinaires. Il convient de noter que la Commission a décidé d'organiser la 19<sup>e</sup> session cette année pour s'aligner sur les cycles de réunions et la formulation de recommandations par la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En sa qualité de principal organe statutaire chargé de mettre en œuvre les décisions de la Commission entre deux sessions, le Comité exécutif a suivi la tendance mise en place lors de l'intersession précédente, en organisant des réunions régulières pour mettre à exécution les tâches qui lui ont été confiées par la Commission. Par conséquent, un temps moindre a été consacré à la coordination des réunions intersessions des groupes de travail et d'autres organes subsidiaires tels que le Groupe de travail intersessions *ad hoc* (GTI) sous la supervision directe du Président de la Commission, et une grande partie du temps alloué par le Secrétariat de la COPACO a été consacrée aux questions nécessitant des mesures de la part du Comité exécutif et à la poursuite des processus inachevés pendant la 18<sup>e</sup> session, tels que la révision du règlement intérieur, le cadre partenarial avec la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), la réorientation stratégique de la Commission, les publications et la coordination de la mobilisation des ressources entre les différents groupes de travail.

Le document actuel, qui s'inscrit dans le contexte décrit ci-dessus, vise à présenter les principales réalisations relevant des quatre principaux domaines d'intervention du Plan stratégique 2022-2027:

- Domaine 1: Améliorer la gouvernance régionale des pêches;
- Domaine 2: Améliorer le partage d'informations et la collaboration régionale dans le secteur de la pêche;
- Domaine 3: Renforcer la gestion des pêches régionales et les bonnes pratiques en matière de pêche et d'aquaculture; et
- Domaine 4: Instaurer un environnement propice au sein du Secrétariat de la COPACO pour appuyer la réalisation des buts et objectifs de la Commission.

Les activités coordonnées relèvent de six catégories principales:

### **1. Comité exécutif de la Commission**

Jusqu'au mois de juin, cet organe était composé du Président de la Commission (M. Edward Jackson Abella) de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA), du premier Vice-Président issu du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM) (M. Gavin Bellamy) et de la Présidente du GSC (Mme Nancie Cummings).

Personne ne s'est porté volontaire dans le cadre du processus lancé en octobre 2022 par le Secrétariat de la COPACO pour pourvoir le deuxième poste de la Vice-Présidence. Le Secrétariat a alors sollicité Mme C. Gruber, point focal des États-Unis d'Amérique et membre de la COPACO issue ni du CRFM ni d'OSPESCA, pour contribuer à la conduite du processus entre ces membres. Des consultations approfondies ont eu lieu au sein de ce groupe jusqu'en mars 2023, date à laquelle deux noms ont été proposés. Le résultat final a été annoncé le 31 mai après le retrait de l'ancienne agente de liaison brésilienne, précédemment sélectionnée, qui aurait pu assurer la parité au sein du Comité exécutif. M. Ronny Leiva Martinez, Vice-ministre de la production primaire, halieutique et aquacole et point focal du Venezuela pour la COPACO, a été nommé au poste de deuxième Vice-Président.

Entre le 27 septembre 2022 et juillet 2023, le Comité exécutif s'est réuni sept fois, soit à une fréquence bien supérieure à celle exigée par le règlement intérieur révisé de 2014 (au minimum une fois par an). Il a dirigé le processus d'examen du règlement intérieur révisé de 2014 après la 18<sup>e</sup> session de la COPACO, texte qui a été approuvé sous réserve d'un examen technique et juridique. Après deux cycles d'examen, respectivement menés par la Division des affaires juridiques de la FAO et les membres de la COPACO, certains points restent encore à revoir, prêts à être approuvés et adoptés dans leur intégralité. La dernière version du texte sera discutée lors de la 19<sup>e</sup> session plénière, à laquelle participera peut-être en personne un-e spécialiste de la Division des affaires juridiques de la FAO dans le but de faciliter le processus final.

Les préparatifs liés à la 19<sup>e</sup> session de la COPACO ont également été lancés, en vue, à l'origine, de son organisation par la Jamaïque en sa qualité de première Vice-Présidente de la Commission. Le lieu de la réunion a malheureusement dû être modifié après la réunion du Comité exécutif en avril, et la 19<sup>e</sup> session se tiendra à la Barbade, le pays d'accueil du Secrétariat de la COPACO. L'ordre du jour provisoire établi par le Comité, partagé à deux reprises avec les membres de la COPACO en vue de recueillir leurs commentaires, a été finalisé, et les invitations ont été envoyées les 7 et 8 juin aux membres et partenaires, accompagnées de l'ordre du jour annoté et d'autres documents complémentaires, afin que ceux-ci forment leurs délégations dans un délai d'un mois.

Observant la participation et le soutien limités de la part de nombreux membres aux travaux convenus de la Commission, illustrés par le taux de réponse faible, voire nul, aux appels à volontaires visant à renforcer différents processus par le biais des organes établis (GSC, Comité exécutif, responsables des groupes de travail, Groupe de rédaction relevant du GTI), le Secrétariat a proposé au Comité exécutif que le Président amorce la prise de contact avec, dans un premier temps, les ministres responsables de la pêche dans les pays de l'OSPESCA. Cette prise de contact s'étendrait ensuite aux membres du CRFM, puis aux membres issus ni du CRFM ni d'OSPESCA, dans le but de les sensibiliser à la question fondamentale de la mise en œuvre effective du programme de travail intersessions et de l'exécution opportune des produits attendus.

## **2. Groupe scientifique consultatif**

Malgré l'échec de l'appel lancé entre le 27 octobre et le 7 décembre 2022 auprès des membres de la COPACO pour ajouter deux membres supplémentaires à cet organe central de la Commission, celui-ci a poursuivi ses travaux sous la direction de sa Présidente, Mme Nancie Cummings. Il s'est réuni pour réfléchir à la meilleure façon de soutenir les groupes de travail pendant l'intersession et a donné suite aux requêtes du Comité exécutif concernant différentes questions, portant par exemple sur les tendances de la production de langouste des Caraïbes et la proposition d'ajout du lambi à la liste des espèces menacées de la loi des États-Unis sur les espèces en voie de disparition (ESA) émise par les États-Unis d'Amérique. Le Secrétariat a rarement dû s'occuper de la logistique de ces réunions internes.

Le rapport de la 11<sup>e</sup> session figure dans le Système de gestion des flux de travaux (PWS) et devrait être publié en amont de la 19<sup>e</sup> session de la COPACO (COPACO19), et celui de la 12<sup>e</sup> session, entièrement financée par les fonds réservés de la COPACO et organisée les 19 et 20 juin, sera publié un peu plus tard.

## **3. Groupes de travail de la COPACO**

Trois des 11 groupes de travail (GT) de la Commission se sont réunis, sous format hybride: le Groupe de travail sur les agrégations de ponte, dont la 5<sup>e</sup> réunion s'est tenue les 14 et 15 mars 2023, le Groupe de travail sur le lambi, qui a organisé sa 6<sup>e</sup> réunion le 17 mars, et le Groupe de travail sur les pêches utilisant des dispositifs ancrés de concentration de poissons, qui s'est réuni du 17 au 19 avril 2023. Les réunions des deux premiers GT, organisées sous format hybride à San Juan, Porto Rico, ont bénéficié des préparatifs du Secrétariat de la COPACO, assistée d'une équipe de travail et du Conseil de gestion des pêches des Caraïbes (CFMC), ainsi que de l'appui technique et financier du Service national de pêche marine de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) des États-Unis. Les activités du GT sur les dispositifs ancrés de concentration de poissons, y compris sa 5<sup>e</sup> réunion organisée à Roseau, Commonwealth de la Dominique, sont appuyées depuis 2021 par le projet «*Soutien à la mise en œuvre par le Secrétariat de la COPACO des actions ciblées du Plan de travail 2019-2020 sur l'amélioration de la gouvernance régionale des pêches*» financé par l'UE.

Le Groupe de travail sur les données et statistiques de pêche (FDS-WG) ne s'est pas réuni pendant l'intersession, mais son responsable a toutefois travaillé en collaboration avec l'équipe de travail COPACO-FIRMS sur plusieurs axes de son programme de travail:

- Il a préparé la v1.0 du Cadre pour la collecte de données sous forme de Circulaire de la FAO.
- Il a révisé le Groupe 1 de la liste des espèces aquatiques de la COPACO afin d'y inscrire le vivaneau sorbe et le mérrou rayé en tant qu'espèces prioritaires conformément aux directives adoptées lors de la session de clôture du FDS-WG2, en réponse à l'approbation du Plan de gestion de la pêche dans les agrégations de ponte par la COPACO18.

- Il a fait avancer les discussions intersession sur les propositions de la COPACO concernant l'élaboration de rapports statistiques.
  - Il a organisé une discussion intersession entre les États-Unis d'Amérique et les Bahamas.
  - Il a prévu une discussion intersession au mois de juillet entre le Venezuela et l'UE (la France) sur les domaines de déclaration statistique.
- Il a avancé sur la question des inventaires COPACO-FIRMS des pêcheries et des stocks, et lancé les premiers travaux concernant la mise en opération de la base de données régionale désormais nommée WECAFIS.
  - Il a dispensé (en juin) une première formation relative à la plateforme statistique WECAFIS aux membres de la COPACO, concernant l'accomplissement des tâches du DCRF en vue de sa mise en œuvre.

Le caractère durable de WECAFIS est une question centrale qui mérite une attention particulière, notamment en ce qui concerne l'obtention des ressources requises pour financer le recrutement d'un-e gestionnaire de la base de données.

- En collaboration avec les responsables des GT sur la pêche INDNR et sur la langouste des Caraïbes, le responsable du FDS-WG a élaboré une note conceptuelle intitulée «*Améliorer la collecte et le suivi des données et élaborer une approche concrète visant à caractériser la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) pour une pêche artisanale durable à la langouste des Caraïbes dans la région de la COPACO*».
- En collaboration avec l'équipe de travail COPACO-FIRMS, le responsable du FDS-WG a contribué aux réunions des GT sur les DACP, les agrégations de pontes et le lambi sur la question de l'alignement des initiatives de collecte de données en cours de préparation pour ces GT avec le DCRF.
- Le responsable du FDS-WG a renseigné le Secrétariat et le personnel de la Sous-Division des statistiques et de l'information de la FAO (NFIS) sur la base de données régionale WECAFIS, de façon à s'assurer que la plateforme soit prête pour les appels de données, et en notant les besoins de capacités supplémentaires pour soutenir la charge diverse et croissante de travail des différents groupes de travail.

Une question urgente et centrale pour la survie des GT concerne le rôle joué par leurs responsables, rôle qui n'est pas rempli dans les 11 GT. En effet, malgré les appels à volontaires pour renforcer l'appui scientifique, seuls sept GT sont dotés d'un ou une responsable à l'heure actuelle, et ce depuis sa 5<sup>e</sup> réunion pour le GT sur les DACP, grâce à l'accord de la Barbade. Trop peu de personnes consacrent leur temps aux travaux de plus en plus nombreux menés pendant l'intersession. Comme indiqué lors de la COPACO18, tous les responsables actifs de GT proviennent de membres du CRFM, à l'exception de celui du FDS-WG, question préoccupante qui mérite que la Commission s'y attarde. Le Secrétariat propose que la Commission discute de la possibilité de répartir ces responsabilités par groupe de pays membres (CRFM, OSPESCA, autres membres). Pour faciliter la compréhension, voici la situation actuelle concernant les responsables de GT:

- Groupe de travail OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC sur la langouste des Caraïbes. La responsable, issue du Panama, un pays d'OSPESCA, a annoncé son intention d'arrêter, mais a aimablement accepté de contribuer à la préparation d'une proposition de projet.
- Groupe de travail CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM/CITES sur le lambi, dirigé par le Secrétariat du CRFM.
- Groupe de travail de la COPACO sur les pêches utilisant des dispositifs ancrés de concentration de poissons, dirigé par la Barbade.
- Groupe de travail CRFM/COPACO sur l'exocet/la coryphène dans les Caraïbes orientales. Le responsable du Groupe de travail sur le lambi (CRFM) est également responsable de ce groupe de travail.
- Groupe de travail CFMC/COPACO/OSPESCA/CRFM sur les agrégations de pontes, dirigé par le Belize.

- Groupe de travail régional sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (RWG-IUU), dirigé par le Secrétariat du CRFM.
- Groupe de travail COPACO/CRFM/OSPESCA sur les données et statistiques de pêche (FDS-WG), dirigé par les États-Unis d'Amérique.

Les rapports intersessions détaillés, dont les modifications apportées aux recommandations et au programme de travail, et les instruments et outils régionaux révisés, préparés par chacun des GT, sont documentés sous la cote COPACO/XIX/2023/14. Les projets de comptes rendus des trois réunions organisées en 2023 sont en cours de traitement, en vue de leur publication officielle avant la COPACO19.

#### **4. Autres organes subsidiaires**

Le Groupe de travail intersessions *ad hoc* (GTI) créé par la COPACO17, qui a pour mission de mettre en œuvre la Feuille de route pour avancer dans l'élaboration d'un modèle d'entité ou de dispositif régional de gestion des pêches dans la zone de la COPACO, a supervisé la principale activité menée pendant l'intersession.

Le GTI, auquel tous les membres de la COPACO participent, est dirigé par le Président de la COPACO et deux Vice-Présidents représentant le CRFM et OSPESCA. Compte tenu des changements institutionnels qui ont marqué ces deux ORP partenaires et certains membres et de la rotation du personnel qui en a découlé, il était essentiel de réactiver le Groupe de rédaction, qui a été créé après le séminaire du 23 octobre 2020 et qui rend compte au GTI. Ce Groupe, composé dans un premier temps du Brésil, de la Grenade, du Mexique, des Pays-Bas et de l'Union européenne (organisation membre), avait pour mission d'élaborer des ébauches de mandat et d'objectifs relevant de la COPACO «transformée» (entité ou dispositif régional(e) de gestion des pêches). Il devait se composer de sept membres, sous l'égide du président du GTI et de deux co-présidents. Toutefois, l'appel lancé pour le renforcer n'a pas abouti et il n'était composé, au moment de la rédaction du présent document, que de trois membres, après le retrait de la Grenade lors de l'intersession précédente et en raison d'une mise en indisponibilité récente (mai 2023) des Pays-Bas. Trois réunions supplémentaires ont été organisées après sa toute première réunion suivant la COPACO18, tenue le 29 décembre 2022, à l'occasion desquelles le Président a pris l'initiative de rédiger, pendant l'intersession, les propositions d'ébauches. La version qui sera présentée aux membres de la Commission devrait être disponible avant la fin juillet.

#### **5. Mobilisation des ressources, développement et mise en œuvre des projets**

En ce qui concerne les nouveaux projets mis en place depuis la dernière réunion de la Commission avec le soutien de certains responsables de GT et d'équipes de travail thématiques, le Secrétariat a coordonné la mise au point et l'approbation par la DG Mare de l'UE d'un projet destiné à être mis en œuvre conjointement par le FDS-WG et le GT sur les agrégations de ponts. Le projet «*Optimiser l'approche écosystémique des pêches en renforçant la collecte d'informations sur les frayères et la mobilisation du public dans la région de la COPACO*» est un projet sur 14 mois doté d'un budget de 240 000 USD, qui présente la notion d'intégration de la mise en œuvre des mesures de gestion et d'autres outils approuvés par la Commission par l'amélioration de la collaboration entre GT. Les Groupes de travail sur les données et statistiques de pêche, sur la langouste des Caraïbes et sur la pêche INDNR préparent une autre proposition de note conceptuelle, examinée par l'UE et en cours de finalisation avant l'élaboration d'une proposition à part entière et de son approbation, intitulée: «*Améliorer la collecte et le suivi des données et élaborer une approche concrète visant à caractériser la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) pour une pêche artisanale durable à la langouste des Caraïbes dans la région de la COPACO*».

Les projets «*Soutien aux activités relatives aux données transversales sur les pêches de la COPACO, du CRFM, d'OSPESCA, de l'IFREMER et du CFMC*», d'un montant de 177 696 USD, et «*Soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional visant à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans l'Atlantique Centre-Ouest*», d'un montant de 158 025 USD, qui appuie la réorientation stratégique de la COPACO, ont respectivement pris fin les 31 août 2022 et le 30 juin dernier. Les projets opérationnels à l'heure actuelle sous la coordination du Secrétariat de la COPACO, tous financés par la DG Mare de l'UE, sont les suivants:

- GCP/SLC/217/EC – «*Soutien à la mise en œuvre par le Secrétariat de la COPACO des actions ciblées du Plan de travail 2019-2020 sur l'amélioration de la gouvernance régionale des pêches*»: ce projet d'un montant de 278 550 USD vient en appui à deux activités du Programme de travail 2019-2020 approuvé de la COPACO (Activité 3.9), à savoir: «Amélioration des connaissances et de l'expérience en matière de dispositifs de concentration de poissons au large de la région de la COPACO» et «Preuve de la mise en œuvre de la Feuille de route relative à la préparation de la deuxième réunion préparatoire». Il bénéficie par conséquent au GT sur les DACP et au processus de réorientation stratégique de la Commission en établissant la base d'informations et de connaissances scientifiques pertinente.
- GCP/SLC/219/EC – «*COPACO – Renforcement des fondements scientifiques (FAO) – Appui au Secrétariat de la COPACO en vue de la mise en œuvre efficace des mesures prioritaires du Programme de travail approuvé lors de la 17<sup>e</sup> session de la Commission*»: ce projet a pour objet de renforcer le rôle de coordination des actions relatives à la gouvernance des pêches joué par le Secrétariat de la COPACO, et une grande partie de la subvention de 185 361,45 USD sert à financer le Comité de pilotage régional pour l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA) 2022, et l'aide fournie au Groupe de travail CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM/CITES sur le lambi pour faire avancer les efforts en matière de collecte de données en vue de la conservation et de la gestion durable de la pêche au lambi. Un rapport détaillé servant de document contextuel sur les activités multiscalaires et multipartites menées pendant l'Année internationale, COPACO/XIX/2023/6, a été préparé en vue de la cérémonie de clôture de l'AIPAA 2022 de la COPACO, qui sera organisée pendant la COPACO19.
- GCP/SLC/223/EC – «*Optimiser l'approche écosystémique des pêches en améliorant la collecte d'informations sur les agrégations de ponte et la mobilisation du public dans la région de la COPACO*»: ce projet de 214 450 USD devait initialement se terminer le 28 février 2024 mais devra être prolongé d'au moins six mois compte tenu de son lancement tardif.

Il existe des projets régionaux à la mise en œuvre desquels certains groupes de travail de la COPACO devraient contribuer et auxquels le Secrétariat devrait participer, en particulier les projets approuvés, financés par le FEM, dont le processus de recrutement et les premières réunions débutent à peine:

- Le projet «*BE-CLME+: Promotion des priorités nationales de l'économie bleue grâce à la planification de l'espace marin dans le grand écosystème marin des Caraïbes Plus*» est un projet de 6,5 millions d'USD qui concerne six pays (la Barbade, le Belize, le Guyana, la Jamaïque, Panama et Sainte-Lucie). Il favorisera le développement de l'économie bleue dans la région CLME+ grâce à la planification de l'espace marin et à l'instauration de zones marines protégées, à une approche écosystémique des pêches (AEP) et à la mise en place de chaînes de valeur halieutiques durables, tout en cherchant à affronter les menaces que représente l'environnement marin pour l'instauration, à l'échelle nationale, d'économies bleues climato-résilientes dans les Caraïbes, qui se heurtent à plusieurs difficultés et lacunes en matière de gestion et de politique, telles que la mise en œuvre limitée de l'approche écosystémique de la gestion des pêches et le manque d'intégration d'un développement économique bleu climato-résilient, le manque de connaissances et de cadres favorables aux chaînes de valeur halieutiques dans les Caraïbes, et le manque de capacités à l'échelle régionale comme nationale pour assurer l'institutionnalisation des pêcheries durables dans le cadre d'approches de l'économie bleue mettant en avant les avantages du développement durable.
- Le projet «*Amélioration de la capacité d'adoption et de mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches dans les pêcheries de crevettes et de poissons de fonds dans la région des grands écosystèmes marins du Plateau des Caraïbes et du Nord du Brésil*» (EAF4SG) vise à faire progresser l'adoption et la mise en œuvre de l'AEP dans les pêcheries de crevettes et de poissons de fonds dans la région CLME+, en soutenant la mise en œuvre nationale du Programme d'action stratégique (PAS) de la région. Ce projet d'une durée de 48 mois doté d'un budget de 1 776 484 USD fait suite au projet «*Favoriser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources biologiques marines partagées dans les grands écosystèmes marins du Plateau des Caraïbes et du Nord du Brésil*», et bénéficiera au Guyana, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago.

- Le projet «*Stratégies, technologies et solutions sociales à la gestion des prises accessoires dans les pêcheries des grands écosystèmes marins tropicaux*» (REBYC-III CLME+) est un projet de 6,5 millions d'USD qui bénéficiera à la Barbade, au Guyana, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago. Il cherche à assurer la gestion des prises accessoires et à réduire le nombre de rejets dans les grands écosystèmes marins du Plateau des Caraïbes et du Nord du Brésil (CLME+), et à favoriser ainsi des pêcheries durables et responsables offrant des perspectives économiques tout en assurant la conservation des ressources vivantes marines, en appuyant la mise en œuvre du PAS de la région CLME+, et en proposant des solutions destinées à être reproduites dans d'autres grands écosystèmes marins.
- Le projet «*Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements régionaux en vue d'un développement socioéconomique bleu durable*» (PROCARIBE+)<sup>1</sup> est un projet sur 5 ans de 15 429 817 USD qui démarre cette année et qui vise à protéger, restaurer et exploiter le capital marin et côtier naturel des grands écosystèmes marins du Plateau des Caraïbes et du Nord du Brésil (CLME+), dans le but de générer des investissements en faveur d'une économie bleue climato-résiliente et durable post-COVID, par le renforcement de la coordination et de la collaboration régionales et la mise en place de partenariats de grande envergure. Ce projet compte atteindre cet objectif en facilitant le développement d'économies bleues (fondées sur l'océan) durables et résilientes (par la planification de l'espace marin, la conservation marine, la pêche durable et la lutte contre les sources terrestres de pollution), tout en tenant compte des questions transversales telles que les changements climatiques, l'égalité entre les genres et le relèvement post-COVID. Il s'appuiera sur les résultats des projets CLME (2009-2014) et CLME+ (2015-2021) du PNUD/FEM, et servira de moteur au prochain cycle de processus régionaux, tels que l'analyse diagnostique transfrontalière (TDA)/le Programme d'action stratégique (PAS). Il donnera effet à un mécanisme de coordination de l'océan à l'échelle de la région, qui cherchera à améliorer la collaboration et la coordination en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques marines dans les grands écosystèmes marins du Plateau des Caraïbes et du Nord du Brésil.

## **6. Partenariats, partage de données et d'informations pour une meilleure gouvernance régionale des pêches**

### **a. Partenariat avec des ORGP et autres mécanismes dans la région**

Ce point renvoie principalement à l'amélioration de la collaboration et de la coopération régionale avec l'ICCAT, l'OPANO, la COPPESAALC et la Commission de la mer des Sargasses en assurant leur participation mutuelle à des réunions thématiques, techniques et annuelles. Les efforts déployés pour amorcer la mise en œuvre de la recommandation de la Commission concernant la collaboration avec l'ICCAT relèvent de cette catégorie. La Commission a en effet demandé à ce qu'un protocole d'entente portant sur des questions d'intérêt commun soit établi entre les deux organisations. En vertu de la recommandation du paragraphe 118 du compte rendu de la 17<sup>e</sup> session, le Secrétariat a pris contact avec celui de l'ICCAT pour élaborer un projet de protocole d'entente. La Secrétaire de la COPACO a participé à la 26<sup>e</sup> réunion annuelle de l'ICCAT en 2019 pour traiter plus avant du sujet. La Division des questions constitutionnelles et juridiques (LEGA) de la FAO a procédé à l'examen du texte, mais les observations postérieures de l'ICCAT n'ont pu être approuvées à temps pour permettre au Secrétariat de la COPACO de communiquer aux membres la version répondant aux exigences de la Division. Il n'y a eu aucun progrès jusqu'après la COPACO18, à l'occasion de laquelle LEGA a examiné les observations et changements proposés par l'ICCAT, y compris concernant la transformation du protocole d'entente en lettre d'intention. En juin 2023, le Secrétariat a reçu des commentaires de la part de l'ICCAT sur ladite lettre d'intention, qui a ensuite fait l'objet de discussions avec le Comité exécutif puis a été partagée avec LEGA et les membres. La finalisation de ce cadre collaboratif est un point spécifique à l'ordre du jour de la COPACO19. Il convient de rappeler qu'un accord de longue date existe déjà entre l'ICCAT et la

<sup>1</sup> Acronyme tiré du nom anglais du projet: *Protecting and Restoring the Ocean's natural Capital, building Resilience and supporting region-wide Investments in sustainable Blue socio-economic development*. Pays bénéficiaires: Antigua-et-Barbuda, Brésil, Colombie, Costa Rica, Panama, Bahamas, Belize, Cuba, République dominicaine, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela

FAO, qui pourrait fournir tous les fondements juridiques nécessaires à une coopération avec la COPACO, en tant qu'organe relevant de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO.

## **7. Partage de données et d'informations/publications**

Les documents suivants sont actuellement en cours de préparation au sein du Système de gestion des flux de travaux de la FAO, en vue de leur publication entre le moment de la rédaction du présent document et fin septembre 2023:

- Plan stratégique 2022-2027 de la COPACO
- Cadre de référence pour la collecte de données
- Revue des données biologiques, répartition géographique des stocks et connectivité écologique entre les zones hors juridiction nationale et les zones économiques exclusives dans la région de la COPACO
- Rapports du GSC XI et de la COPACO18
- Plan régional de gestion de la pêche dans les agrégations de ponte: zoom sur le mérour rayé et le vivaneau sorbe (PRGPAP)
- Plan d'action régional pour la conservation et la gestion des requins et des raies dans la région de la COPACO
- Rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du GT sur les agrégations de ponte
- Rapport de la 6<sup>e</sup> réunion du GT sur le lambi
- Rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du GT sur les DACP
- Rapport du GSC XII

## **Conclusion**

Globalement, la durée de cette intersession (moins d'un an) n'a pas eu d'effet sur l'ampleur des travaux entrepris par les différents éléments constitutifs de la COPACO, comme indiqué par ce rapport en termes de mise en œuvre du programme de travail intersessions, et ce malgré les ressources humaines et financières limitées du Secrétariat, qui ne compte que deux membres du personnel et est chargé d'affecter 50% de son temps au seul développement du programme de pêche et d'aquaculture de 13 pays de la CARICOM, et la mobilisation relativement limitée de la plupart des membres, à l'exception de ceux qui sont dévoués et qui supportent le poids des interventions. Il est urgent de résoudre de manière durable la question des postes vacants de membres du GSC, de responsables des GT et de membres du GTI et du Groupe de rédaction. Si nous reconnaissons le soutien louable apporté par certains membres par le biais de généreuses contributions financières et en nature et d'une participation aux équipes de travail techniques, l'ensemble des membres de la COPACO doivent déployer des efforts supplémentaires pour se partager la charge et améliorer la réactivité et l'efficacité de la Commission, dans le cadre d'une coordination gérable et d'une charge de travail appropriée pour le Secrétariat. En ce qui concerne plus spécifiquement les GT, il est recommandé que la proposition concernant la possibilité de répartir le rôle de responsable des GT par groupe de pays membres (CRFM, OSPESCA, autres membres) soit abordée lors de la COPACO19.